

Département du CALVADOS
Arrondissement de CAEN
Canton CAEN 1
Commune de Verson (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 28/03/2023	L'an deux mille vingt trois Le 3 avril à 20 h
DATE D'AFFICHAGE 28/03/2023	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
ENVOI EN PRÉFECTURE 11 AVR. 2023	<u>Etaient présents</u> : Mme Nathalie Donatin, Maire. Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Deau, Gué, Joubin, Le Bourgeois, Adjointes. Mmes Grenèche, Hérault, Le Déroff, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmortreux, MM. Courteille, Deloget, Fouchet, Grelier, Le Rétif, Monsimier, Péru, Pignorel, Simon, Conseillers.
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27	<u>Absents excusés</u> :
PRÉSENTS : 24	M. Stoffel donne pouvoir à Mme Perrier. M. Bouchard donne pouvoir à M. Le Rétif.
VOTANTS : 26	Mme Quesnel.
	<u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur Le Bourgeois.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur Deau, maire-adjoint aux finances, expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice. Il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes.

Il a été vérifié qu'il y a bien stricte concordance entre le compte de gestion établi et transmis par le Trésorier et le compte administratif de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.
- D'indiquer que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- D'autoriser Madame la Maire à signer le compte de gestion 2022.

La Maire,


Nathalie DONATIN 